

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**.  
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	30+13	43
Quorum		42
Total des voix (P +R)		48
Majorité absolue		25

### ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Vincent ALLEVAR, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
	Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Ms	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
Ms	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Ms	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 2 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 2 voix

Mme Noëlle TRINQUIER  
M. Christian MOUNIER

### ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 2 voix :

M. Jean-François LOVISOLO, par Noëlle TRINQUIER

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M. Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Marie-Christine LAZARO  
Mme Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT  
M. Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard JUSTINESY  
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER  
Ms Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Louis -Pierre FABRE  
René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Roland CARLIER  
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX  
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT  
François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Claude CHEILAN  
Mme Alain ROUX, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Jean-Louis ROBERT  
Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par André ROUSSET  
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération à Philippe GINOUX

### ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Ms Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron  
Roland GIRAUD, commune de Villeneuve  
Olivier GUIROU, délégué suppléant de la Métropole Aix Marseille Provence  
Christian PAPUT, délégué suppléant de la commune de Tallard  
Mmes Véronique BOUTEILLE, SMAVD  
Ms Frédérique COUTAZ, SMAVD  
Christian DODDOLI, SMAVD  
Julien GOBERT, SMAVD  
Bertrand JACOPIN, SMAVD  
Philippe PICON, SMAVD

Délibération 2023-70  
Carte GEMAPI

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

*Conventions de délégation pour la gestion des cours d'eau affluents de la Durance – Mise en œuvre de la Phase 2 et travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau*

### Contexte

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, 8 EPCI ont délégué par convention au SMAVD leurs compétences en vue, notamment, de la mise en œuvre de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE). Il s'agit des intercommunalités suivantes : Jabron-Lure-Vançon-Durance ; la CC du Sisteronais-Buëch ; COTELUB ; Métropole Aix-Marseille-Provence ; Luberon Monts-du-Vaucluse et Terre de Provence Agglomération. DLV Agglo et Pays de Forcalquier-Montagne-de-Lure ayant missionné le SMAVD pour la gestion du Lauzon dans un second temps, l'avancement des missions déléguées sur leur territoire suit un calendrier spécifique.

Conformément à la convention de délégation, les études et travaux rendus nécessaires par l'avancement des missions déléguées, sont conduits sous maîtrise d'ouvrage du SMAVD et se déroulent en deux phases :

- Une phase 1 de programmation et d'instructions réglementaires, sur deux ans (2022-2023, visant à définir les programmes d'intervention et en organiser les modalités financières et administratives et
- Une phase 2 d'études complémentaires et de travaux qui interviendra de 2024 à 2027.

Il est par ailleurs convenu que les études et travaux nécessaires à la bonne réalisation des compétences déléguées feront l'objet **d'un avenant annuel à la convention**, après présentation au comité de suivi de la délégation.

Le présent rapport porte ainsi sur les modalités et le financement de mise en œuvre **des études et travaux de la phase 2 des conventions sur les cours d'eau des territoires des EPCI mentionnés ci-dessus pour l'année 2024.**

Il porte également sur le montant de la **contribution forfaitaire annuelle** versée par les EPCI signataires au titre de leur participation aux coûts internes du SMAVD pour la prise en charge des compétences déléguées, **pour l'année 2024.**

### Travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien

Compte tenu de la diversité des territoires sur les affluents de la Durance une prise en compte des enjeux par bassin versant s'impose afin d'assurer une gestion intégrée et équilibrée des cours d'eau.

Pour cela, une étude, achevée en 2023, a permis de définir le contenu des PPRE pour les quatre années de phase 2 des conventions de délégation (2024 à 2027) et pour l'ensemble des cours d'eau désignés dans les conventions. Le programme de travaux décliné par bassin versant a été proposé et validé en comités de délégation. Il est en cours d'instruction réglementaire pour l'obtention des autorisations administratives de travaux (Déclaration d'Intérêt Général).

Le présent rapport porte sur les modalités et le financement de mise en œuvre des travaux du PPRE sur les cours d'eau des territoires de JLVD, CCSB, COTELUB, LMV, TPA et AMP. Comme évoqué précédemment, les travaux d'entretien du Lauzon sur les territoires de PFML et DLVAgglo font l'objet d'un calendrier spécifique.

**Objectifs et financement des travaux du PPRE :**

Pour l'année 2024, le programme de travaux va essentiellement s'attacher à résorber les points prioritaires de traitement de la végétation du lit et des berges. En effet, dans de nombreux cas l'entretien courant des cours d'eau n'a pas été réalisé depuis plusieurs années, avec des conséquences sur leur bon fonctionnement et les conditions d'écoulement en crue. Les opérations plus structurantes de restauration de la morphologie du lit interviendront à compter de l'année 2025, là encore uniquement sur les secteurs prioritaires.

Les interventions s'accompagnent d'une veille active systématique sur les axes principaux des cours d'eau, par les techniciens de rivière du SMAVD, de manière à pouvoir anticiper d'éventuels désordres qui nécessiteraient une intervention spécifique. Les équipes du SMAVD sont renforcées à cet effet par l'arrivée prochaine d'une nouvelle technicienne de rivière.

Conformément aux termes des conventions de délégation, le SMAVD est maître d'ouvrage des travaux du PPRE. Réunis chaque année, les comités de délégation sont chargés de faire valider par les instances communautaires les travaux qui seront engagés à l'année n+1.

Le choix a été fait de s'appuyer sur les marchés à bons de commande engagés par le SMAVD pour les travaux d'entretien de la végétation et de restauration des cours d'eau. Deux lots sont constitués pour les territoires de basse Durance et de moyenne Durance. Les coûts d'objectif des travaux du PPRE pour l'année 2024 ont ainsi été optimisés, ils sont donnés ci-après par EPCI :

EPCI	Cout d'objectif des travaux et études à engager en 2024	
	Travaux PPRE €HT	Schéma de prévention des inondations €HT
Jabron-Lure-Vançon-Durance	73 000 €	20 000 €
CC Sisteronais-Buëch	70 000 €	20 000 €
COTELUB (hors Eze)	60 000 €	160 000 €
COTELUB (Eze)	10 000 €	22 000 €
Aix-Marseille Métropole (Eze)	24 000 €	Déjà inscrits dans les conventions initiales
Aix-Marseille Métropole (hors Eze)	75 000 €	Déjà inscrits dans les conventions initiales
Luberon Monts du Vaucluse	20 000 €	-
Terre de Provence Agglomération	10 000 €	170 000 €

Par ailleurs, les études se poursuivent sur l'élaboration des schémas de prévention des inondations. Les coûts pour 2024, des prestations externalisées sont détaillés ci-dessus.

Ces montants estimatifs seront définitifs à notification. Ils seront appelés par le SMAVD, par facturation à l'euro/l'euro, à la restitution par le prestataire des travaux réalisés. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse, les Conseils départementaux des Alpes-de haute-Provence, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional sont sollicités par le SMAVD pour une contribution financière à ces travaux. Le montant des aides attribuées sera défalqué du solde appelé aux intercommunalités en fin de prestation.

Une délibération lors du prochain comité syndical sera prise pour solliciter ces partenaires financiers.

### Contribution forfaitaire annuelle de la phase 2 pour l'année 2024

Les intercommunalités contribuent au financement des compétences déléguées par le versement d'une contribution forfaitaire destinée à couvrir les coûts internes de leur prise en charge par le SMAVD. Cette contribution a été établie au prorata des enjeux GEMAPI du territoire et de leur capacité en termes de mobilisation financière pour les phases 1 et phases 2 des conventions. De manière transitoire, il est proposé d'ajuster, pour l'année 2024, le montant de la contribution forfaitaire de phase 2 au regard de l'avancement des missions déléguées. Le montant intégral des contributions annuelles de phase 2 sera appelé à compter de l'année 2025.

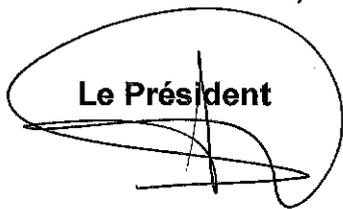
La répartition des contributions forfaitaires annuelles de phase 2 est la suivante :

EPCI	Contribution forfaitaire annuelle		
	Pour rappel Phase 1 (2021-2022)	Montant transitoire Phase 2 (2024)	Phase 2 (2025-2027)
Jabron-Lure-Vançon-Durance	17 500 €	26 750 €	36 000 €
CC Sisteronais-Buëch	33 000 €	50 500 €	68 000 €
COTELUB (hors Eze)	18 000 €	26 000 €	34 000 €
COTELUB (Eze)	18 000 €	31 500 €	45 000 €
Aix-Marseille Métropole (Eze)	198 000 €	244 500 €	291 000 €
Aix-Marseille (hors Eze)	25 000 €	43 000 €	61 000 €
Luberon Monts du Vaucluse	15 000 €	24 500 €	34 000 €
Terre de Provence Agglomération	35 000 €	53 500 €	72 000 €

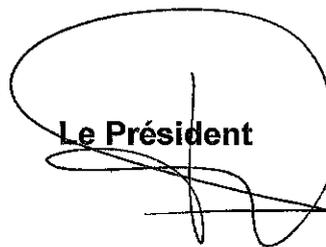
**Le Comité Syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise en œuvre des études et travaux de la phase 2 des conventions sur les cours d'eau des territoires des EPCI mentionnés ci-dessus pour l'année 2024.
- **APPROUVE** le montant de la contribution forfaitaire annuelle versée par les EPCI pour l'année 2024.
- **AUTORISE** le Président à prendre tout acte et à signer toutes les pièces dans ce cadre.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE - 5 JAN. 2024**

**Le Président**  
  
**Yves WIGT**



**Le Président**  
  
**Yves WIGT**